FÉDÉRATION VIGNERONNE VAUDOISE

Rapport de gestion présenté à l'Assemblée générale pour l'année 2025-2026

Alain Chapuis, Secrétaire

Sommaire :

1. Un millésime 2026 solaire
2. Crise viticole
3. Etats généraux de la viticulture vaudoise
   - 3.1 Restriction à l'importation de vin étranger
   - 3.2 Convention d'objectifs avec la grande distribution pour un commerce plus équitable des vins indigènes
   - 3.3 Soutien à l'exportation
   - 3.4 Moyens financiers pour la promotion des vins suisses
4. Plan « Avenir de la viticulture vaudoise »
5. Réserve climatique
6. Contrôle suisse du commerce des vins
7. Permis de traiter
8. Tarifs de location de vigne
9. Formation professionnelle
10. Terravin
11. Les activités durant l'année écoulée
12. Contributions et finances
13. La défense professionnelle, une profession de foi

1. Un millésime 2026 solaire

Après un été chaud et sec, les vendanges ont débuté tôt dans le canton de Vaud. Si la sécheresse a réduit les volumes, surtout dans les rouges, elle a aussi favorisé la concentration de baies. L'état sanitaire des raisins est remarquable et les teneurs en sucre élevée ; un très grand millésime en préparation.

2. Crise viticole

Partout dans le monde, la consommation de vin recule et la Suisse n'échappe pas à la tendance. Cette baisse de la consommation ne date pas d'hier, mais elle s'accentue d'année en année, remettant en question la viabilité économique de certaines exploitations.

Année	1996	2004	2012	2020	2025	Ecart 1996-2025
Consommation totale en hl	2 930 473	2 767 454	2 654 271	2 490 809	2 103 160	-827 313
Consommation vin suisse en hl	1 206 429	1 122 054	970 075	949 032	791 884	-414 545
Part de marché des vins suisses	41.17	40.54	36.55	38.10	37.65	-3.52
Production en hl	1 302 949	1 158 484	1 003 604	834 235	819 483	-483 466
Surface du vignoble en ha	14 900	14 929	14 919	14 696	14 431	-469

Le tableau ci-dessus appelle les commentaires suivants :

- La consommation de vin est en recul
- La surface du vignoble est stable
- La production suisse couvre un tiers de la consommation totale de vin en Suisse
- La part de marché des vins suisses baisse

Les vins vaudois par rapport aux autres vins suisses en 2025

En faisant la synthèse des différentes consommations de vin selon leur origine, on constate que la consommation des vins vaudois est en baisse, notamment les vins blancs, alors que la tendance de la consommation dans les autres régions de Suisse est, à l'inverse, en hausse.

	2025-2024	2024-2023
VD	**-2.80%**	**-10%**
VS	**+7.5%**	**-20%**
GE	**+16.9%**	**-20%**
Suisse-allemande	**0%**	**-13%**
CH	**+2.3%**	**-16%**

Source OFAG année viticole 2025

Le consommateur n'est pas homogène ; il y a le consommateur attaché au terroir et à la tradition. Celui-ci est de moins en moins nombreux avec comme conséquence une réduction de la consommation de ce type de vin. Il y a ensuite le consommateur intéressé par la nouveauté et les innovations. Celui-ci est en croissance. Notre défi est d'agir sur 2 axes fondamentaux, soit l'innovation et la tradition. Cette segmentation va nous permettre de façonner le système des appellations d'origine contrôlée (AOC).

Dans un contexte économique difficile, le principal marché à reconquérir reste encore et toujours le marché alémanique. Nous devons convaincre les alémaniques de la qualité de nos vins. La tendance est positive, mais pour ce marché historiquement tourné vers les vins étrangers et surtout italiens, il faut être patient. Il y a un immense travail de communication à faire en Suisse alémanique. L'Office des vins vaudois OVV) y consacre une partie importante de son budget (plus de CHF 1.3 mio).

Nous devons aussi veiller à ce que les acteurs publiques (confédération, canton, commune, école, université, armée, ambassade) servent des vins suisses lors de leurs événements. La récente bévue de l'armée à Aigle est consternante.

3. Etats généraux de la viticulture vaudoise

Notre fédération a tenu les états généraux de la viticulture vaudoise le 15 avril dernier à Forel, auxquels plus de 130 vignerons vaudois ont participé. Ils ont abouti à un catalogue de revendications pour soutenir la viticulture.

Ces revendications se négocient dans un double contexte :

- Les finances fédérale et vaudoise connaissent des difficultés et le soutien aux acteurs du vin n'est pas acquis

- Le soutien à la viticulture a un obstacle géopolitique supplémentaire par rapport aux autres secteurs agricoles :
  - 73.5% du vignoble suisse est en Suisse romande mais
  - 70% des parlementaires fédéraux sont en Suisse allemande

Les revendications sont les suivantes ; elles sont complétées par un état d'avancement de la situation :

3.1 Restriction à l'importation de vin étranger

- *Octroi des droits d'importation uniquement aux marchands qui font l'effort de commercialiser des vins suisses (alinéa b de l'article 22 de la loi sur l'agriculture)*

Le paradoxe du vigneron suisse est que sa production couvre un tiers de la consommation globale de vin dans le pays. Les deux autres tiers sont issus de l'importation de vin étranger. Et là consiste le défi : la lutte contre la concurrence du vin étranger moins coûteux. En effet, le vigneron fait face à de nombreux obstacles pour lutter à armes égales contre la concurrence étrangère car il produit à des coûts suisses (main-d'œuvre et loyer). Il ne lui est donc pas possible de régater contre des vins français, italiens ou espagnols. Les importations sont encadrées par un contingent tarifaire instauré en 2001. Ce dispositif autorise l'importation de vins étrangers avec des droits de douane réduits, jusqu'à hauteur de 170 millions de litres par an, un plafond qui n'a jamais été atteint (126 millions en 2025). Le projet du Conseil fédéral visait à réserver une partie du volume total autorisé à l'importation aux entreprises qui soutiennent activement la promotion nationale. Un importateur qui commercialise aussi du vin suisse obtiendrait une part du contingent contrairement à un acteur exclusivement tourné vers les vins étrangers. La prestation en faveur de la production suisse aurait été l'achat de raisin.

Nous avions placé de grands espoirs dans cette révision de l'ordonnance sur le vin. La consultation a donné lieu à des avis très hétérogènes. La branche était divisée. Nous avons eu contre nous la grande distribution et l'Association suisse du commerce du vin. Le Conseil fédéral n'a pas pris le risque de maintenir le projet. C'est une immense déception. Deux motions parlementaires ont été déposées depuis pour attribuer une fraction majoritaire du contingent (80%) selon la prestation indigène et une fraction minoritaire du contingent (20%) selon le principe de la mise aux enchères.

3.2 Convention d'objectifs avec la grande distribution pour un commerce plus équitable des vins indigènes

- *Mise en valeur des vins indigènes sur les étals*
- *Parts de vins indigènes minimales dans les magasins*
- *Autres mesures à négocier pour augmenter les parts de marché de vins indigènes*

Les discussions avec les grands distributeurs ont commencé avec Aldi, Coop, Denner et Manor. Elles sont très difficiles car ils profitent de la crise et des vignerons qui peinent à vendre leurs stocks. Swiss Wine Promotion nous représente dans ce dossier et négocie avec les grandes surfaces.

3.3 Soutien à l'exportation

- *Soutien financier fédéral pour la promotion des vins à l'exportation dans le même ordre que nos concurrents européens*

Les exportations de vins suisses restent stables et à un niveau très faible (1,04 million de litres, soit 1.7% de la production). La mesure vise à créer un guichet unique pour faciliter l'exportation des vins vaudois (aide pour remplir les formalités administratives) et obtenir un soutien pour les frais de promotion à l'exportation. Le Conseil fédéral soutient cette démarche.

3.4 Moyens financiers pour la promotion des vins suisses

- *Maintien du budget de la Confédération de CHF 9 millions par an pour la promotion des vins suisses*

Le parlement fédéral discute du budget 2027 lors de la prochaine session.

4. Plan « Avenir de la viticulture vaudoise »

- *Aides au redimensionnement du vignoble, aides à l'investissement, plan phyto, soutien à la promotion, réforme des appellations*

Le plan d'action « Avenir de la viticulture vaudoise », déployé de 2026 à 2029, comporte trois axes. Le premier touche à la relève et aux successions au sein des entreprises ; son objectif est de dynamiser l'attrait pour les professions touchant la viticulture et l'encavage, ainsi que de faciliter les modalités lors de reprises d'entreprises. Le deuxième vise, dans le domaine du marché, à augmenter les parts de marché par une promotion ciblée des produits vinicoles de nos terroirs par l'Office des vins vaudois (ci-après : OVV). Le dernier axe concerne la production pour laquelle diverses mesures ont pour objectif de valoriser les terroirs en adéquation avec la demande des consommateurs par un redimensionnement du vignoble vaudois, une simplification des AOC comprenant des Grands Crus géographique en lien avec les terroirs sans confusion possible avec des Grands Crus génériques.

Axe 1 - Relève et maintien des exploitations
Aide financière pour faciliter la reprise de domaines, que ce soit dans ou hors du cadre familial.

Axe 2 - Marché

Le volet « marché » vise à soutenir la vitalité de l'économie vitivinicole par la promotion de « l'Excellence des vins vaudois » en valorisant les producteurs et leurs produits tout en créant une vraie expérience client sur tous les points de contacts avec les vins vaudois.

La Communauté interprofessionnelle du vin vaudois (CIVV) et l'Etat de Vaud ont signé une nouvelle convention qui garantit un budget supplémentaire de CHF 1 mio par année à l'OVV pendant 4 ans (2026-2029), ce qui permettra de renforcer les activités ordinaires et le budget ordinaire de l'OVV, qui est d'environ 3 millions de francs. Le Fonds de prévoyance pour les risques non assurables (FPRNA) finance cette mesure.

Axe 3 - Production

Le 3e axe prévoit :

- Reconversion de surfaces viticoles vers d'autres cultures ou renouvellement du vignoble
- Valorisation des AOC vaudoises
- Rénovation des caves
- Compensation du coût de vignoble en terrasse
- Conversion biologique

Mesures de reconversion et de renouvellement du vignoble

Dans les circonstances actuelles du marché du vin, le redimensionnement du vignoble vaudois est inéluctable en priorisant les zones marginales du vignoble. En application de l'ordonnance fédérale sur les améliorations structurelles dans l'agriculture (OAS), une mesure de soutien financier du vignoble est prévue pour les exploitants et les parcelles répondant aux critères de l'OAS.

Les exploitants éligibles désirant bénéficier d'un soutien financier à la transformation du vignoble ont pu préinscrire leurs parcelles dans les 4 options suivantes :

Reconversion

- Reconversion agricole (inscription de 155 ha)
- Reconversion à d'autres plantes pérennes ligneuses, sauf pommiers et poiriers (inscription de 53 ha)

Renouvellement du matériel végétal

- Plantation de cépages résistants (inscription de 27 ha)
- Plantation de matériel végétal adapté au changement climatique (inscription de 116 ha)

La prime de base pour l'arrachage :

- Pente >30% : prime de CHF 21'000/ha
- Pente <30% : prime de CHF 9'000/ha

Nous avons sollicité et obtenu un moratoire sur la plantation de nouvelles surfaces de vignes pendant 3 ans. Cette mesure permettrait ainsi de temporairement limiter la production.

Valorisation des AOC vaudoises

Le plan d'action propose une adaptation du système d'appellation existant, visant à remodeler l'offre viticole. Elle encourage l'innovation au sein de l'AOC Vaud, intensifie les critères de sélection pour l'AOC Région et fortifie l'authenticité des Grands crus.

AOC Vaud - Innovation

Ecrin pour l'innovation et la créativité, l'AOC Vaud - Innovation jouira d'une grande marge de manœuvre (méthode de vinification, cépages autorisés, types de vins) pour produire des vins qui s'écartent des vins traditionnels avec des raisins produits sur l'ensemble du territoire cantonal.

AOC Région

S'inscrivant dans la tradition vitivinicole vaudoise, le niveau d'exigence qui régit notamment la production et la vinification sera revu afin de permettre une meilleure identification, sans toutefois toucher aux règles de coupage et d'assemblage, ni aux 6 AOC régionales existantes.

Grands crus

C'est le point le plus discuté de la réforme des appellations. La mention « Grand cru » telle que définie par le Règlement sur les vins vaudois ne répond pas à la condition de la hiérarchisation des terroirs - l'ensemble du territoire viticole cantonal est éligible au Grand cru - et très partiellement à celle d'un encadrement strict de la production, puisque celui-ci se limite à l'exi-

gence de quelques degrés Oechslé supplémentaires et une proportion plus importante de raisins récoltés sur le lieu de production. La résultante est un nivellement par le bas de la notion de Grand cru et donc l'impossibilité d'en tirer une valorisation sur le marché.

A ce problème s'en ajoute un autre ; celui de la confusion entre une mention sans lien à un terroir particulier et les deux appellations « Dézaley Grand cru » et « Calamin Grand cru » qui résultent d'une hiérarchisation du terroir selon les critères cités plus haut. Un même terme qualifie donc deux réalités différentes, ce qui complique singulièrement la communication et la promotion de ce que sont les Grands crus dans notre Canton.

Pour remédier à cette situation insatisfaisante, un cahier des charges « Grand cru » fixant des règles concernant la production, la vinification et la mise en marché doit dans tous les cas être défini.

Pour ce qui a trait au problème de la hiérarchisation de la qualité des terroirs, la solution la plus cohérente consisterait à associer la notion de Grand cru à un terroir spécifique – comme cela se fait du reste partout ailleurs en Suisse comme à l'étranger – en établissant un registre des parcelles éligibles au Grand cru. On aurait alors un répertoire cantonal de noms cadastraux réservés au Grand cru, que ce soit en tant qu'appellation ou mention. Cela éliminerait cette différence problématique entre la mention Grand cru et les deux appellations du même nom.

L'architecture est hiérarchisée sur 4 niveaux :

- Grand cru (cadastre)
- Provenance 100% (un seul lieu de production). Dénomination proposée : « Premier cru »
- AOC Région/Lieu de production
- AOC Vaud

Les travaux continuent. La FVV présentera le résultat des travaux au 1er trimestre 2027.

5. Réserve climatique

La Fédération vigneronne vaudoise se positionne clairement en faveur de la création d'une réserve climatique vaudoise, c'est-à-dire d'un outil de régulation de l'offre vinicole dans le but d'assurer une stabilité quantitative et qualitative de l'offre face aux aléas climatiques.

Dans le canton de Vaud, les chocs climatiques qui affectent le vignoble sont de plus en plus fréquents. Nous pouvons citer la grêle, la sécheresse et le gel, ainsi que les maladies issues des conditions météorologiques comme le mildiou ou l'oïdium. Les quotas viticoles, introduits initialement pour des raisons de qualité du raisin, sont fixés au niveau des cantons avec un rendement maximum pour les vins blancs AOC. L'instrument des quotas possède une influence uniquement sur la production. Au-delà des quotas viticoles, les vins vaudois ne possèdent pas de système de régulation de l'offre vinicole. Il est important de rappeler que la viticulture se démarque des autres productions agricoles compte tenu du laps de temps qui peut s'écouler entre la production et la mise sur le marché du produit fini. Pour une récolte de raisin d'un millésime donné, le vente de vin peut intervenir au mieux que l'année suivante.

Lorsque la production de vin baisse en raison d'aléas climatiques, cela impacte négativement les parts de marché des vins suisses. Les parts de marché perdues sont ensuite difficiles à regagner, car elles sont remplacées par des vins étrangers, notamment dans les linéaires de la grande distribution. Il est important de garantir un niveau de disponibilités stable.

Une réserve climatique est définie comme la possibilité de récolter une quantité de raisin à l'intérieur du quota cantonal AOC (inférieur ou égal au rendement maximum fédéral pour les AOC) dont la commercialisation en vin serait différée. Chaque année, trois actions sont possibles.

- ***Constitution*** : sur décision de l'organe compétent, qui donne la possibilité de récolter une certaine quantité dans le but de constituer une réserve climatique, sur une base régionale et volontaire des producteurs.

- ***Libération*** : sur décision de l'organe compétent, libération de tout ou d'une partie de la réserve. Les quantités concernées sont dès lors commercialisables. Le vin libéré répond aux exigences de l'AOC en respectant le rendement fédéral maximal.

- ***Dissolution*** : la dissolution de la réserve climatique (vins AOC) qui n'aurait pas été libérée au-delà d'un certain temps (à définir) implique un déclassement des vins dans la catégorie des Vins de Table ou sous forme de distillation afin de ne pas perturber les marchés en Vin de Pays.

Le Conseil national a accepté l'initiative parlementaire intitulée « introduction d'une réserve climatique pour les vins suisses » à une large majorité. Le dossier est désormais au Conseil des Etats.

6. Contrôle suisse du commerce des vins

L'OFAG a proposé une simplification du contrôle de cave pour les petits vignerons-encaveurs, avec entrée en vigueur au 1er janvier 2027 :

• introduction d'une carte comptable (anciennement fiche de cave de l'organisme intercantonal de certification OIC) ;

• augmentation de la tolérance d'achat annuel de vin provenant de la même région de production à 40 hl (au lieu de 20 hl) ;

7. Permis de traiter

A partir du 1er janvier 2027, l'achat de produits phytosanitaires (PPh) pour professionnels sera conditionné par la détention d'un permis PPh valide. L'obtention et le renouvellement du permis sont conditionnés par le suivi d'une formation de quelques heures tous les 5 ans.

L'ancien permis ou diplôme est valable jusqu'au 31 décembre 2026. Il devait être échangé contre le nouveau permis digital entre le 3 janvier et le 30 juin 2026. Ceci peut être fait sans examen et sans suivre de formation. Pendant cette phase de transition, soit du 1er janvier au 31 décembre 2026, l'achat des produits phytosanitaires dans l'attente du nouveau permis est autorisé. À partir du 1er janvier 2027, l'achat de PPh pour les professionnels ne sera possible qu'avec un permis digital valide.

Les permis sont sous forme numérique depuis le 1er janvier 2026 : tous les détenteurs de permis sont enregistrés dans un seul et unique registre.

8. Tarifs de location de vigne

Sous l'impulsion de la FVV, les représentants des propriétaires et des locataires de vignes ont négocié un nouveau tarif de location recalculé sur la base du nouveau guide d'estimation fédéral, qui est entré en vigueur le 24 juin 2026.

9. Formation professionnelle

Le réforme de l'apprentissage est achevée, La première volée du nouveau métier de viniculteur-trice avec CFC avec orientation « vigne » ou orientation « cave » a commencé en août

2026. L'apprentissage classique sera de 3 ans, avec une année supplémentaire pour le complément.

Formation professionnelle suisse											
CFC											
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	**Moyenne**
Viticulteur	73	54	71	77	56	78	70	52	61	45	**63.7**
Caviste	24	28	27	23	31	34	26	30	23	26	**27.2**

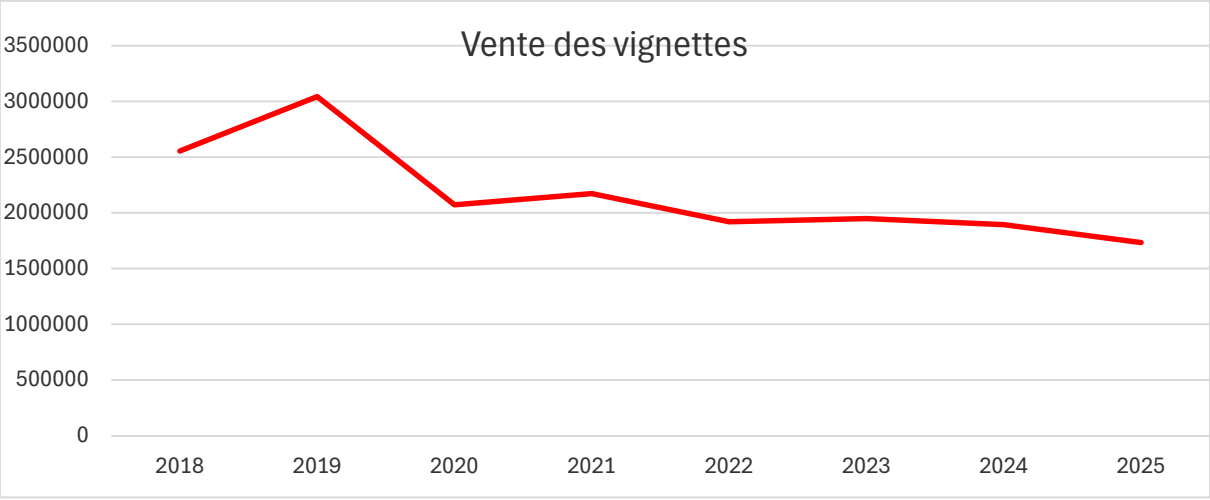
Le vignoble suisse en général et vaudois en particulier bénéficient des services d'un centre de compétences et de formation de haut rang avec les écoles de CHANGINS. Sachons en profiter car c'est grâce à la formation et à la recherche liée que nos crus s'amélioreront encore face à une concurrence étrangère toujours plus affutée.

10. Terravin

La FVV a institué une marque de garantie afin de certifier au consommateur la qualité et l'authenticité des vins vaudois d'appellation d'origine contrôlée. Le label de qualité est géré par l'office de la marque de garantie *Terravin*.

Dans le contexte de la crise viticole, la FVV a craint un effondrement de la vente de vignettes en 2025, d'autant plus que la quantité de raisin récoltée du millésime 2024 était faible. Cet effondrement n'a pas eu lieu. Le niveau des ventes de vignettes n'a que légèrement baissé (-5.8%).

Voir le détail dans le graphique ci-dessous.



L'office Terravin assure l'agrément des candidats au Premier grand cru, la catégorie des vins de garde du vignoble vaudois. Cette catégorie placée au sommet de la hiérarchie qualitative convainc par sa haute qualité reconnue par les milieux avisés.

La certification des deux gammes « Escargot Rouge » et « Escargot Or » est assurée par les jurys de sélection Terravin. Le vin vaudois issu de l'innovation initié par la CIVV fait son chemin depuis son lancement en 2021. Une nouvelle gamme « Escargot rose » a vu le jour en 2025. L'« Escargot blanc » a suivi en 2026.

Une nouvelle identité visuelle a été adoptée afin de moderniser l'image de *Terravin* en restant en phase avec les tendances actuelles en design et en parlant mieux à la nouvelle génération. Il fallait revenir à un visuel qui appelle la valeur d'un label plutôt que d'une médaille d'or. Il renforce ce besoin à la suite du sondage qui a été lancé en 2022 auprès de tous les lauréats *Terravin* et dont le résultat démontre, à une majorité écrasante à plus de 95%, que les producteurs *Terravin* attendent cette évolution. Le lancement du nouveau logo a eu lieu le 24 mars 2026 à Yvorne. Les bouteilles du millésime 2025 arborent la nouvelle vignette.

11. Les activités durant l'année écoulée

Le président et les vice-présidents se sont réunis à 8 reprises en séance du Bureau. En plus, ils ont représenté la FVV dans diverses séances au niveau vaudois (CIVV, VITI+, Contrat-type de travail, Office de la marque de qualité *Terravin*, Commission des Premiers grands crus) pour défendre l'intérêt des vignerons. Le Comité cantonal quant à lui, s'est réuni à deux reprises.

Les délégués vaudois ont suivi à 8 reprises les travaux du Comité et de l'Assemblée des délégués de VignobleSuisse (anciennement la Fédération suisse des vignerons) ainsi que les assemblées et travaux de diverses institutions faîtières sur le plan suisse (Interprofession de la vigne et du vin suisse IVVS, Swiss Wine Promotion, Haute Ecole de Changins). Ainsi, les sensibilités de toutes les régions du vignoble vaudois sont représentées tant en Pays de Vaud qu'à Berne !

Le président, François Montet est toujours très sollicité pour participer à des groupes de travail tant au niveau fédéral qu'au niveau cantonal sur des thèmes telles que les négociations tripartites (Service de l'emploi, syndicats agricoles, Prométerre) concernant le contrat type de travail pour l'agriculture (CTT), la réserve climatique, la simplification administrative pour le contrôle de cave et la modification du système d'attribution des contingents d'importation de vin étranger.

12. Contributions et finances

A part l'exception de l'année 2024-2025, le montant des rentrées de contributions à la FVV est en baisse. La défense professionnelle a besoin de moyens pour remplir sa mission, surtout pendant cette période économique difficile. C'est en se serrant les coudes que nous résisterons aux turbulences actuelles.

La FVV cotise à VignobleSuisse pour en être membre et influencer la défense professionnelle dans un sens gagnant. Cette dernière est membre à part entière de l'Union suisse des paysans (cotisation annuelle de CHF 100'000.-) et nous permet d'être soutenus au Parlement et d'être reconnus comme partenaire de poids face aux autres secteurs agricoles défendus par la faîtière suisse.

13. La défense professionnelle, une profession de foi

En conclusion, tous les éléments mentionnés plus haut sont les principaux problèmes de portée générale que nous avons eu l'occasion sinon de résoudre, du moins d'aborder, d'étudier et d'approfondir. La FVV s'est efforcée d'œuvrer avec le constant souci non seulement de faire respecter les dispositions légales sur lesquelles peut s'appuyer aujourd'hui notre viticulture, mais encore avec la volonté d'améliorer la situation du vigneron et de sa famille, non en recherchant l'action spectaculaire, mais l'efficacité, la solution pratique. Nous n'avons jamais manqué de promouvoir le développement des connaissances professionnelles et les résultats

obtenus sont là pour prouver les efforts remarquables des vignerons vaudois et de leur fédération.

Prochaine Journée du vignoble vaudois : **11 novembre 2027** dans le vignoble de Lavaux AOC.

Avec mes remerciements à tous.

Alain Chapuis
Secrétaire

Salavaux, le 12 novembre 2026